

Communiqué de presse

Paris, le 28 novembre 2018

Signature de la convention de partenariat pour la coordination du Centre de ressources Génie écologique

L'Agence française pour la biodiversité (AFB), la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) et les dix membres du Club infrastructures linéaires et biodiversité (CILB) ont signé le 9 novembre dernier une convention de partenariat pour la coordination du Centre de ressources Génie écologique.

Un dispositif d'accompagnement technique des professionnels

Dispositif d'accompagnement technique et de développement des compétences des professionnels du génie écologique, ce centre de ressources s'adresse à un panel varié d'acteurs de la biodiversité : maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises de travaux, collectivités, services de l'Etat, associations, instituts de recherche, etc.

Il s'appuie sur 3 moyens d'actions indissociables à l'**interface science-gestion** :

- animation de réseaux d'acteurs (évaluation des besoins, organisation d'événements techniques, coordination de projets...)
- accompagnement technique (conseil, formation...)
- production et mise à disposition de ressources techniques et scientifiques (informations, méthodes et outils, retours d'expériences...)

Un centre de ressources par et pour les professionnels

Reposant sur un mode de travail multi-partenarial et collaboratif, le centre de ressources Génie écologique est doté d'un comité de pilotage composé d'acteurs publics et privés, auquel participent les signataires de la convention. Les membres de ce comité orientent les actions du centre de ressources, et incitent leurs réseaux à y contribuer. Un comité scientifique et technique assure quant à lui une veille sur le contenu et participe au développement de certains outils (guides, retours d'expériences, etc.).

A travers cet outil, tout acteur du génie écologique peut :

- proposer des retours d'expériences,
- transmettre de la documentation,
- informer des événements à venir sur le thème,
- suggérer des outils à développer,
- participer aux journées d'échanges techniques,
- s'inscrire aux formations, etc.

L'ensemble des actions et productions du Centre de ressources sont mises en visibilité sur un site internet dédié, accessible à tous les professionnels. Rendez-vous sur : www.genieecologique.fr.

Qu'est-ce que le génie écologique ?

Le génie écologique se définit par la conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, applique les principes de l'ingénierie écologique et favorise la résilience des écosystèmes. Il permet notamment la reconstitution de milieux naturels, la restauration de milieux dégradés et l'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes.

Le génie écologique contribue ainsi à la reconquête de la biodiversité.

Contacts :

Delphine Jung - delphine.jung@afbiodiversite.fr

Agence française pour la biodiversité – Le Tabella, 125, impasse Adam Smith 34470 PEROLS

Service presse de l'Agence française pour la biodiversité – presse@afbiodiversite.fr - 01 45 14 88 63